



# syndicat national autonome

du personnel de la BANQUE de FRANCE - Solidaires

Syndicat National Autonome Banque de France 74-1645 SNA 75049 Paris cedex 01  
Tél : 01 42 92 40 25 - Fax : 01 42 60 77 42 - http : //www.snabf.org - e-mail : snabf@snabf.org

Union  
syndicale  
**Solidaires**



## FICHER POSITIF DU SURENDETTEMENT : MAINTENANT OU JAMAIS !

Dans le prolongement de la loi BORLOO instituant une procédure de " faillite civile " pour les ménages surendettés, les pouvoirs publics envisagent de créer un fichier positif placé sous l'égide de la Banque de France. Le SNABF Solidaires attend du gouvernement de la Banque qu'il saisisse cette occasion pour conforter notre rôle en matière de gestion des fichiers d'intérêt général.

### Les avantages d'un fichier positif

Le projet de création d'un fichier recensant les encours de crédits utilisés par les particuliers a été **défendu par le SNABF Solidaires dès 2001**, avant d'être repris par l'ensemble des organisations syndicales dans le cadre des " 100 propositions ".

Un tel fichier permettrait notamment :

- de renforcer l'efficacité du dispositif de traitement du surendettement, dans une perspective de prévention et non plus seulement curative. Il s'agit de responsabiliser les prêteurs (en amont, avant l'octroi de crédits nouveaux) par une connaissance plus large de l'endettement.
- de pallier les limites et dérives des dispositifs actuels de contrôle de l'endettement (techniques de " scoring "...) mis en place sans fondement légal ni contrôle par certains prêteurs.

### Un sujet d'actualité

Il faut savoir que **la plupart des pays européens ont déjà mis en œuvre un tel fichier**. Le dernier en date, la Belgique, a même confié (juin 2003) sa gestion à la Banque Nationale de Belgique, démontrant ainsi que cette activité n'était nullement incompatible avec les autres missions d'une Banque Centrale. La création d'un fichier positif permettrait donc à notre pays de s'inscrire pleinement dans le contexte d'intégration économique et monétaire qui prévaut désormais.

Elle répondrait en outre à **la demande des pouvoirs publics et de la société civile**. En effet, un nombre croissant d'organisations de consommateurs (UNAF, CLCV, UFCV,...) sont favorables à l'introduction d'une centralisation des crédits aux particuliers, sous réserve qu'elle soit **confiée à la Banque de France**. Il en est de même du gouvernement (R. Dutreil, Secrétaire d'Etat aux PME et à la Consommation) ainsi que de plusieurs parlementaires de la majorité qui ont récemment déposé une proposition de loi en ce sens.

### Il est urgent d'agir.

Le SNABF Solidaires a récemment plaidé ce dossier auprès de la Banque (cf. le CCE du 10 décembre dernier). De son côté, la Conseillère Générale représentant le Personnel est activement intervenue à l'extérieur de la Banque.

**En effet le risque** est grand que, face à l'inertie, voire à l'éventuel refus de la Banque de France, le gouvernement ne soit tenté de **laisser le champ libre aux initiatives privées en cours** (cf. projet de la société EXPERIAN).

Une telle décision serait lourde de conséquences. Au-delà des risques d'atteinte à la vie privée et de dérives commerciales, une brèche serait ouverte dans le principe de confier à la Banque de France la gestion des fichiers d'intérêt général.

A terme, rien ne s'opposerait à ce que **l'ensemble des fichiers que nous gérons** (FCC, FICP, FNCI) **soit confié à une société privée**.

C'est pourquoi, nous proposerons prochainement à l'Intersyndicale d'engager, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Banque (organisations de consommateurs et d'usagers, décideurs politiques...) un ensemble d'actions en vue de la création d'un fichier positif placé sous l'égide de la Banque de France.